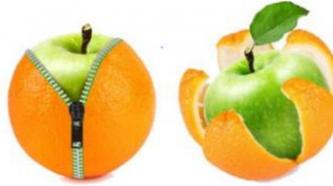




ACCORD 2021-2023 pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap de Fos et St Chély



La Force de la Différence

80% des handicaps sont invisibles ; 85 % des handicaps surviennent au cours de la vie

Un témoignage parmi d'autres : "J'ai eu la chance de *croiser dans mon parcours quelqu'un qui a vu dans mon **handicap** des compétences particulières*", souligne l'athlète Marie Amélie Le FUHR qui travaille également à un poste de gestion chez EDF.

L'accord qui nous est soumis établit **un climat de confiance contre l'isolement et l'incertitude professionnelle de ceux qui sont confrontés à des difficultés de la vie avec lesquels nous travaillons déjà et d'autres confrontés à ces mêmes difficultés et qui pourraient nous rejoindre.**

Cet accord qui conforte notre long apprentissage collectif de la diversité :

- *tisse un réseau* de référents, d'assistants, tuteurs et commissions qui accompagne l'action d'insertion et de maintien dans l'emploi et permet ainsi l'établissement de la confiance

- *affiche un recrutement* plus ouvert sur les réseaux sociaux et qui consacre l'égalité des chances et la non-discrimination par une mention d'ouverture aux travailleurs en situation de handicap.

- *prend en considération l'évolution professionnelle et l'employabilité* de ceux qui sont deux fois plus nombreux à chercher un travail (18%), à le conserver et à progresser lorsqu'ils sont en emploi.

- *affiche résolument nos ambitions en matière de maintien dans l'emploi* avec un dispositif complet qui couvre le sujet des **aménagement de poste**,

du **reclassement dans l'établissement**, de la **formation reconversion**, des **aménagements avantageux du temps de travail** type TPGFC (80/85/100 % cotisé), **d'autorisations d'absences** pour des obligations de santé liées au handicap d'un conjoint ou des enfants et enfin d'un **aléas de carrière jusqu'à 2 fois plus long** que celui de CAP2020 (72 mois pour 10 ans en postes et 192 mois pour 20 ans et plus).

La **CFDT** contribuera par tous les moyens à transformer ces engagements en résultats. Elle rappelle à toutes fins utiles que **cet accord couvre aussi le collectif de travail de l'usine de St Chély**. Si *l'accessibilité et les vestiaires* complètent le tableau de nos bonnes intentions, rappelons-nous qu'aucune rampe d'accès ne permet l'entrée d'un travailleur ou d'un visiteur en situation de handicap sur notre site Barraban !

Le handicap est l'affaire de tous, c'est pourquoi la CFDT signera cet accord qui engage résolument les sites de Fos et St Chély pour les 3 prochaines années.

